

TAXE DE SEJOUR

Déclaration de perception de la Taxe de Séjour

Tous types d'hébergements (HORS Hébergements non classés ou en attente de classement)

Télé-déclaration et versement :
AU PLUS TARD LE 31 JANVIER 2020

INFORMATIONS RELATIVES A L'HEBERGEMENT

Type d'Hébergement :
(Hôtel, Chambre d'hôtes, Gîte, Meublé de tourisme, Centre d'hébergement, Résidence hôtelière, Camping, Port de plaisance ou Village Vacances)

NOM de L'HEBERGEMENT
et/ou du GERANT :

Complément :

Adresse de l'hébergement :
(N° de voie, nom de la rue, Code Postal, Ville)

Adresse postale :
(N° de voie, nom de la rue, Code Postal, Ville)

E-mail :

Téléphone :

Nombre de chambres : Capacité d'hébergement :

Classement : Date d'ouverture :

A partir du 1er janvier 2019	Non Classé ou en cours de classement (1)	1 *	2 *	3 *	4 et 5 *
Hôtel, Résidence de Tourisme, Meublé de Tourisme	5% du coût de la nuitée par adulte plafonné à 1,50 €	0,75 €	0,90 €	1,00 €	1,50 €
Villages Vacances		0,75 €			0,90 €
Chambres d'hôtes	0,75 €				
Camping	0,20 €	0,55 €			
Aires de camping-cars et parcs de stationnement touristique par tranche de 24h	0,55 €				
Port de plaisance	0,20 €				

(1) Calcul du tarif par personne : (coût de la nuitée/nb total de personnes)*5% -> à plafonner à 1€50 par personne

RECAPITULATIF DES SOMMES PERCUES

MOIS	ANNEE	Nombre de personnes assujetties	Nombre de personnes exonérées	Nombre de nuits	MONTANT TAXE DE SEJOUR
Juillet	2019				
Août	2019				
Septembre	2019				
Octobre	2019				
Novembre	2019				
Décembre	2019				
TOTAL A REVERSER					

Fait à

le

Télé-déclaration et paiement via la plateforme :

<https://taxedesejour.ofeaweb.fr/ts/angersloiremetropole/>

Règlement possible par :

- carte bancaire,
- virement sur le compte : **FR76 1007 1490 0000 0020 0097 835**
- chèque à l'ordre de : **Régie Taxe de séjour ALM**

Signature et cachet de l'Etablissement

TAXE DE SEJOUR

Etat Mensuel - Tous types d'hébergements (HORS Hébergements non classés ou en attente de classement)

Télé-déclaration et versement :

AU PLUS TARD LE 31 JANVIER 2020

Récapitulatif des sommes perçues

TARIF

voir tableau première page selon le classement

Date de séjour		Taxe de séjour				Montant taxe de séjour (Tarif x personnes assujetties x nb nuits)
Début arrivée	Fin départ	Nombre de nuits	Nombre de personnes assujetties	Nombre de personnes exonérées	Motif exonération (1)	
TOTAUX						- €

(1) Motif d'exonération :

- A - Les personnes mineures
- B - Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire d'Angers Loire Métropole
- C - Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un logement temporaire
- D - Les personnes assujetties à la Taxe d'Habitation sur la commune du logement

TAXE DE SEJOUR

Tous types d'hébergements (HORS Hébergements non classés ou en attente de classement)

Télé-déclaration et versement :

AU PLUS TARD LE 31 JANVIER 2020

Récapitulatif des sommes perçues

TARIF

voir tableau première page selon le classement

Date de séjour		Taxe de séjour				
Début arrivée	Fin départ	Nombre de nuits	Nombre de personnes assujetties	Nombre de personnes exonérées	Motif exonération (1)	Montant taxe de séjour (Tarif x personnes assujetties x nb nuits)
TOTAUX						- €

(1) Motif d'exonération :

- A - Les personnes mineures
- B - Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire d'Angers Loire Métropole
- C - Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relèvement temporaire
- D - Les personnes assujetties à la Taxe d'Habitation sur la commune du logement

TAXE DE SEJOUR

Tous types d'hébergements (HORS Hébergements non classés ou en attente de classement)

Télé-déclaration et versement :

AU PLUS TARD LE 31 JANVIER 2020

Récapitulatif des sommes perçues

TARIF

voir tableau première page selon le classement

Date de séjour		Taxe de séjour					Montant taxe de séjour (Tarif x personnes assujetties x nb nuits)
Début arrivée	Fin départ	Nombre de nuits	Nombre de personnes assujetties	Nombre de personnes exonérées	<i>Motif exonération (1)</i>		
TOTAUX							- €

(1) Motif d'exonération :

- A - Les personnes mineures
- B - Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire d'Angers Loire Métropole
- C - Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- D - Les personnes assujetties à la Taxe d'Habitation sur la commune du logement

TAXE DE SEJOUR

Tous types d'hébergements (HORS Hébergements non classés ou en attente de classement)

Télé-déclaration et versement :

AU PLUS TARD LE 31 JANVIER 2020

Récapitulatif des sommes perçues

TARIF

voir tableau première page selon le classement

Date de séjour		Taxe de séjour				
Début arrivée	Fin départ	Nombre de nuits	Nombre de personnes assujetties	Nombre de personnes exonérées	Motif exonération (1)	Montant taxe de séjour
						(Tarif x personnes assujetties x nb nuits)
TOTAUX						- €

- (1) Motif d'exonération :**
- A - Les personnes mineures
 - B - Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire d'Angers Loire Métropole
 - C - Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
 - D - Les personnes assujetties à la Taxe d'Habitation sur la commune du logement

